

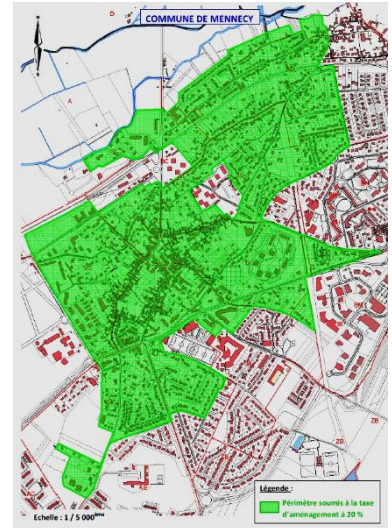
HISTORIQUE DES PUP A MENNECY AU 3 NOVEMBRE 2017

Jean Féret

14, rue du Clos des Anglais 91540 Mennecey

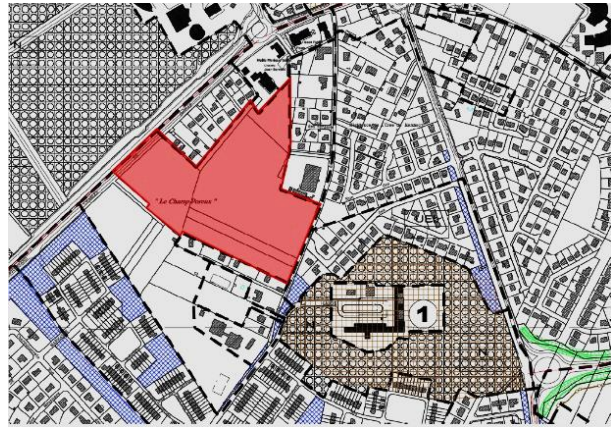
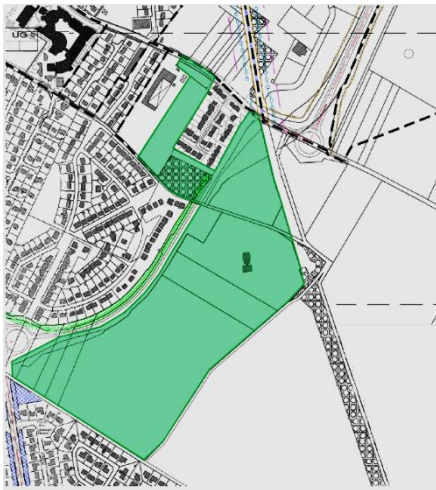
19 juin 2015 : adoption du périmètre taxé à 20%

Le 19 juin 2015, le conseil municipal adopte la délibération qui prescrit la mise en révision du PLU et la délibération qui fixe un taux de 20% à la taxe d'aménagement sur un périmètre spécifique dans la commune. Le reste de la commune reste à 5%



26 septembre 2014

Le conseil municipal avait adopté 2 secteurs PUP, le Champoreux et la Remise du Rousset. Le secteur de la Remise du Rousset est devenu le projet de l'écoquartier, porté par Nexity et France Pierre. Seuls les secteurs sont définis, il n'y a pas encore de conventions.



24 octobre 2014

Le conseil municipal adopte un autre secteur PUP, dit « Clos Renault », situé rue du Clos Renault sur une parcelle occupée par une usine quasiment inoccupée et vouée à la démolition. La délibération porte sur le périmètre du secteur et sur la convention avec la société Promogerim. Le projet porte sur 40 logements. La convention porte sur un financement de 132.000€HT (3.300€HT/logement) pour les équipements suivants :

- 1 salle de classe élémentaire Jeannotte
- Restaurant scolaire Jeannotte
- Aire de jeux quartie Jeannotte
- Aménagements ALSH Joseph Judith
- Cour de récréation maternelle Clos Renault
- Agrandissement sanitaires maternelle Clos Renault



10 avril 2015

Adoption de la délibération créant le secteur PUP dit « Chemin aux Chèvres » et la convention avec la société RBMG qui porte un projet de 29 logements. Le montant du financement assuré par RBMG s'élève à 252.300€HT (8.700€HT/logement) pour les équipements suivants :

- Construction de 2 salles de classe à La Sablière
- Réaménagement intérieur de La Sablière
- Création de 2 issues de secours à La Sablière
- Equipement en mobilier et informatique des 2 nouvelles salles de classe



25 septembre 2015

Adoption par le conseil municipal de la convention de « l'écoquartier » dans le secteur PUP créé par la délibération prise le 26 septembre 2014. Le projet porte sur la construction de 376 logements.

Le montant du financement assuré par cette convention s'élève à 1.250.000 €HT (68% pour Nexity, 32% pour France Pierre, 3.324€HT/logement). Les équipements financés sont :

- Extensions des réseaux d'eaux usées et de distribution d'électricité
- Extension de l'école de La Sablière (à la place du garage municipal)
- Equipement en mobilier et informatique de cette extension

20 novembre 2015

Adoption par le conseil municipal d'un secteur PUP rue de la Sablière et d'une convention avec la société Saxel qui porte un projet de 13 logements.

Le montant du financement s'élève à 58.923 €HT (4.532€HT/logement). Les équipements financés sont :

- Achat de mobiliers et informatique pour l'école de la Sablière
- Travaux dans l'école de La Sablière



4 mars 2016

Adoption d'un secteur PUP dit « 42 Bd Général de Gaulle » et de la convention avec la société Bagot, qui porte un projet de 27 logements.

Le montant du financement s'élève à 199.111,20 €HT (7.374€HT/logement). Les équipements financés sont :

- Extension de l'école de l'Ormeteau
- Extension du réseau de distribution électrique



25 mars 2016

Adoption d'un nouveau secteur PUP dit « secteur gare »



1^{er} juillet 2016

Adoption du secteur PUP « Centre Ville »



30 septembre 2016

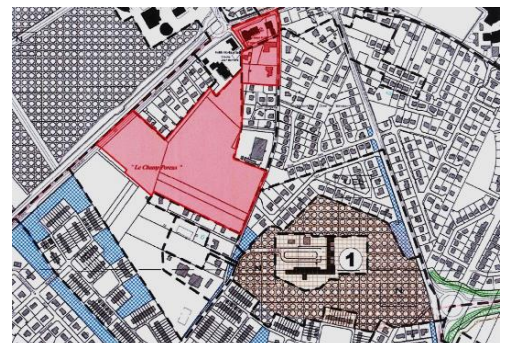
Adoption du secteur PUP « Centre Ville ». Il s'agit d'un autre secteur, différent de celui adopté le 1^{er} juillet.



30 septembre 2016

Modification du secteur PUP « Champoreux » créé le 26 septembre 2014. Le secteur est agrandi. Cet agrandissement est l'objet d'une prescription de modification du PLU le même jour. La révision du PLU, prescrite le 19 juin 2015, place une OAP sur cet agrandissement du secteur PUP.

La modification du PLU est abandonnée en mars 2017. Le zonage spécifique à l'OAP dans le projet de révision du PLU est abandonné en avril 2017.



7 avril 2017

Convention de PUP dans le 2^{ème} secteur PUP dit « Centre Ville » créé le 30 septembre 2016 avec la société Oceanis qui porte un projet de 50 logements.

Le montant du financement s'élève à 375.000€HT (7.500€HT/logement). Les équipements financés sont :

- Places de stationnement devant le stade A. Rideau
- Réhabilitation des 2 orangeries
- Réhabilitation du gymnase Guitton
- Extension du garage du CTM
- Aménagement intérieur de l'école de l'Ormeteau
- Création d'un skatepark
- Réalisation d'une scène extérieur de théâtre dans le parc
- Extension du réseau électrique

7 Juillet 2017

Périmètre et convention de PUP avec la société TAGERM portant sur 59 logements dont 17 sociaux, au 16 rue du Maréchal Philippe de Hautecloque dit Leclerc.

Le montant de la convention est de 450.000€. Les aménagements financés par cette somme sont :

- Création de places de stationnement devant le stade A Rideau
- Réhabilitation des Orangeries
- Réhabilitation du gymnase Guitton
- Extension du garage municipal
- Aménagements intérieurs de l'école de l'Ormeteau
- Aménagement du mail Darblay
- Création d'un skatepark
- Réhabilitation des Orangeries
- Extension des réseaux électriques et assainissement

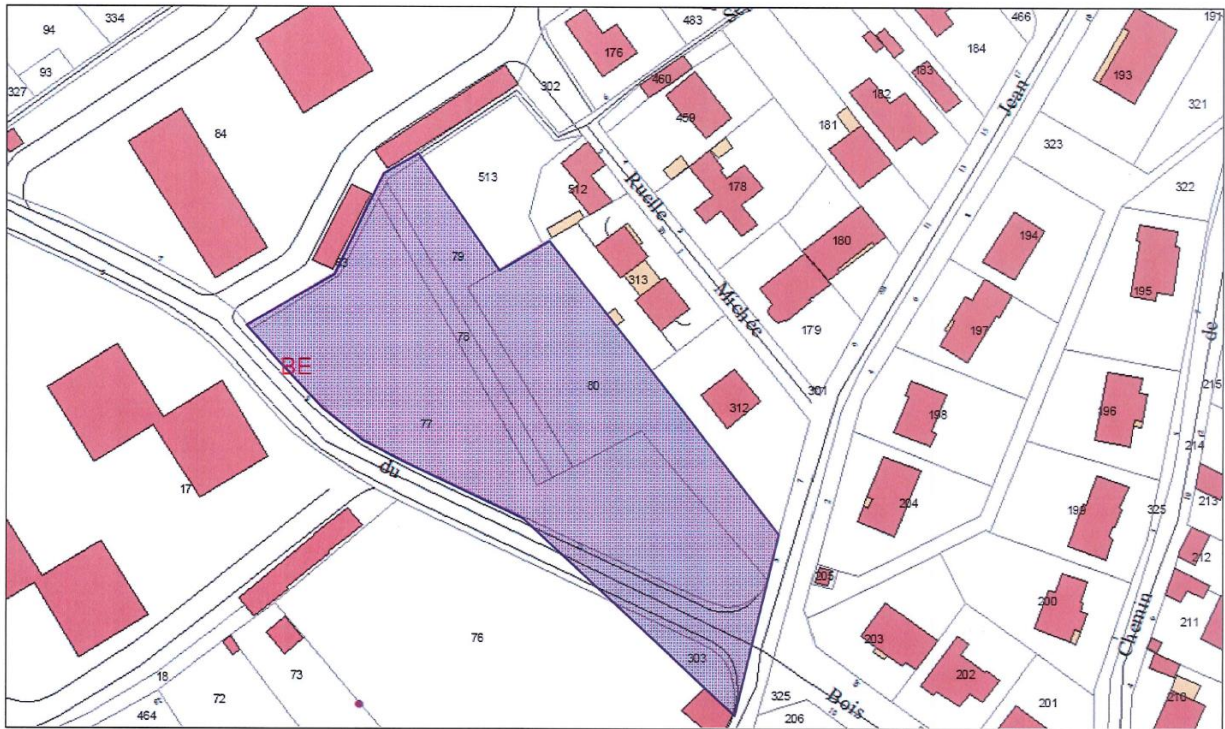


**Secteur PUP - Opération immobilière par la Sté TAGERIM
pour la réalisation d'un programme de 59 logements**

7 juillet 2017

Création d'un périmètre de PUP sur l'avenue du Bois Chapet

**Périmètre de Projet Urbain Partenarial
Site Avenue du Bois Chapet**



3 novembre 2017

Convention de PUP Bois Chapet avec SCCV Bois Chapet portant sur 57 logements, avenue du Bois Chapet

Le montant de la convention s'élève à 80.000€. Les aménagements financés sont :

- Aménagement de la rue du Bois Chapet
- Extension du réseau de distribution électrique